

Recommandations de la cellule adhoc de la commission permanente sur l'aménagement culturel du territoire

Adoptées par le conseil d'administration du 15 avril 2025

Une cellule adhoc issue de la commission permanente sur l'aménagement culturel du territoire a été mise sur pied à la suite d'un mandat du conseil d'administration de Culture Montréal lui demandant d'émettre des recommandations sur le projet d'implantation d'un poste électrique sur le terrain de BAnQ, en lien avec la résolution adoptée lors de son assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 24 octobre 2024.

Cette cellule, sous le leadership de Marc-André Carignan - délégué espaces publics, est composée de Marcel Barthe, Dinu Bumbaru, Jean-Robert Choquet, Marie Lessard, Marie-Anne Marchand, Ron Rayside et Maryline Thibault.

Pour rappel, la résolution adoptée lors de l'AGA se lit comme suit :

Il est recommandé que Culture Montréal soutienne la nécessité de la tenue d'une consultation publique rigoureuse, avec la participation d'experts responsables de la planification, des impacts et des exigences de l'équipement projeté ;

Cette consultation sera centrée sur le choix de l'emplacement et aura notamment pour but de valider son acceptabilité sociale.

Culture Montréal pourra mandater sa commission permanente d'aménagement culturel ou créer un comité ad hoc afin de suivre l'avancement et la transparence du processus de consultation.

Le cas échéant, Culture Montréal se réservera le droit de demander le retrait du projet à l'emplacement adjacent à la Grande Bibliothèque proposé par Hydro-Québec, si celui-ci s'avère inadéquat.

La cellule adhoc a tenu plusieurs rencontres formelles et informelles de travail et d'échanges avec les parties prenantes, notamment avec Hydro-Québec, la Ville de Montréal et le comité citoyen s'opposant au projet. Elle a déposé ses recommandations au conseil d'administration le 15 avril 2025. Ses recommandations ont été adoptées à l'unanimité.

Une lettre adaptant la 1e partie des recommandations, soit celles concernant le choix du site, a été publiée dans *Le Devoir* du 23 mai.

La cellule adhoc dépose ces recommandations au conseil d'administration :

ATTENDU QUE Hydro-Québec doit ériger un nouveau poste électrique en remplacement du poste actuel, implanté à l'intersection des rues Ontario et Berri, qui ne répond plus aux besoins du secteur ;

ATTENDU QUE Hydro-Québec a identifié la portion sud de l'îlot Voyageur comme 1er choix pour le nouveau poste, mais que la Ville de Montréal l'a obtenu en 2018 et y vise un développement résidentiel ;

ATTENDU QUE Hydro-Québec considère que le seul autre espace disponible, dans le périmètre identifié de 500 mètres du poste actuel -condition sine qua none selon les affirmations d'Hydro-Québec, est le terrain appartenant à BANQ, situé à l'angle sud-ouest des rues Berri et Ontario ;

ATTENDU QUE le projet d'implantation d'un nouveau poste électrique majeur dans un secteur culturel et patrimonial névralgique comme le Quartier latin, en plein cœur de la métropole québécoise, représente des défis colossaux en termes d'architecture, d'ingénierie, d'urbanisme, de paysage et de patrimoine ;

ATTENDU QUE le projet suscite une forte opposition de la société civile étant donné la nature même de l'infrastructure dans un contexte aussi sensible, soit un secteur patrimonial et culturel au cœur de Montréal et en voisinage immédiat avec la Grande bibliothèque ;

ATTENDU QUE la société civile ne reconnaît pas les démarches entreprises par Hydro-Québec comme une consultation en bonne et due forme, avec une implication réelle des parties prenantes dans l'ensemble du processus, et considère être mise devant un fait accompli. Et ce, malgré le fait que les discussions aient débutées avec la Ville de Montréal en 2018 ;

ATTENDU QUE le projet, par sa complexité où qu'il soit érigé dans un contexte urbain comme le centre-ville de Montréal, nécessite une approche novatrice et exemplaire, qui fera école pour d'éventuelles infrastructures de services ;

ATTENDU QUE peu importe le site choisi, il est essentiel qu'un processus rigoureux et transparent de validation soit mis en place dans ce dossier, à la fois pour protéger la confiance envers les institutions publiques et pour favoriser, le cas échéant, l'acceptabilité sociale ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), qui impose une vision stratégique réfléchie et ambitieuse pour guider l'action collective en matière d'architecture et d'aménagement du territoire au Québec ;

ATTENDU QUE les autorités publiques concernées, soit le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, ont accès à des organismes consultatifs rigoureux et crédibles, comme le BAPE et l'OCPM, qui possèdent des champs d'expertises complémentaires (environnement et aménagement urbain) ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces démarches pour l'implantation du poste électrique visé permettront de tirer des leçons pour d'autres postes à venir au centre-ville dans une optique de transition énergétique à venir.

DANS CE CONTEXTE, il est recommandé à Culture Montréal, ayant l'aménagement culturel du territoire à cœur, d'émettre les recommandations suivantes :

1. Hydro-Québec doit dévoiler publiquement dès maintenant **l'ensemble** des études liées aux évaluations des différents sites explorés jusqu'à présent avec leurs avantages et contraintes respectives afin que des groupes d'experts diversifiés (architecture, ingénierie, urbanisme, paysage et patrimoine), voire universitaires, puissent évaluer les emplacements avec un regard externe.
2. Hydro-Québec doit partager publiquement une étude **exhaustive** de précédents et de bonnes pratiques de projets comparables à l'international, notamment en lien avec les cas brièvement évoqués dans leurs présentations.
3. Les instances publiques doivent inviter dès maintenant leur organisme de consultation publique respectif à collaborer pour la mise en place d'un exercice consultatif crédible et transparent, externe à Hydro-Québec, **en amont** de la sélection définitive d'un site pour le futur poste électrique. Cette consultation devra intégrer une diversité d'expertises qui reflète la particularité du territoire visé (vitalité culturelle, architecture, ingénierie, urbanisme, paysage et patrimoine).

Une fois le lieu d'implantation confirmé avec l'acceptabilité sociale souhaitée par les milieux et exprimée par Hydro-Québec et la Ville de Montréal

1. Hydro-Québec doit partager de manière explicite l'ampleur du projet (modélisation volumétrique, superficie occupée du terrain sélectionné, possibilité ou non d'aller en souterrain, aménagement de l'infrastructure à l'extérieur ou à l'intérieur d'un édifice).

2. Hydro-Québec doit être accompagnée par le Bureau du Design de la Ville de Montréal pour la réalisation du concours, celui-ci ayant une expertise unique au Québec à cet effet.
3. Un comité externe multidisciplinaire (architecture de paysage, architecture, patrimoine, urbanisme, ingénierie et artistes) doit être mis en place pour suivre l'entièreté du processus, à l'instar de ce qui avait été fait pour le nouveau pont Samuel-de- Champlain.
4. Une démarche de requalification du bâtiment existant doit être mise en place pour lui trouver une nouvelle vocation.